



Plan de gestion de la circulation et du transport

Parc Éolien de Grosse-Île –Nutrinor-Gilbert Énergies Renouvelables (NGE)
Îles-de-la-Madeleine, entre le port de Cap-aux-Meules et le site du projet (secteur Mine
Seleine)

18 Décembre 2025



GILBERT
Énergie

1. Introduction

Dans le cadre de la réalisation du projet de parc éolien PEDGI, porté par NGE, un plan de gestion de la circulation et du transport est élaboré afin d'assurer le déplacement sécuritaire et efficace des composantes d'éoliennes entre le port de Cap-aux-Meules et le site d'implantation du parc éolien situé en face de Mine Seleine.

Ce plan est établi en conformité avec les normes et lignes directrices du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Il vise à minimiser les impacts sur la circulation locale, garantir la sécurité des usagers de la route 199 et préserver la fluidité du transport sur l'ensemble du tronçon concerné.

2. Objectifs du plan

- Assurer la sécurité routière lors du transport des composantes surdimensionnées (pales, nacelles, tours).
- Maintenir la circulation locale sur la route 199 en tout temps.
- Identifier les secteurs sensibles où le passage des convois nécessite une gestion particulière.
- Minimiser les perturbations pour la population et les commerces locaux.
- Coordonner les actions avec les autorités municipales et le MTMD.

3. Description du trajet et contexte routier

Les composantes d'éoliennes seront déchargées au port de Cap-aux-Meules, principal point d'entrée maritime des Îles-de-la-Madeleine. À partir du port, les transports seront effectués sur les chemins du Quai et du Parc pour rejoindre la route 199. La route 199 sera utilisée sur une distance d'environ 40 km, jusqu'au secteur de Mine Seleine, où se situe la zone de montage et d'entreposage.

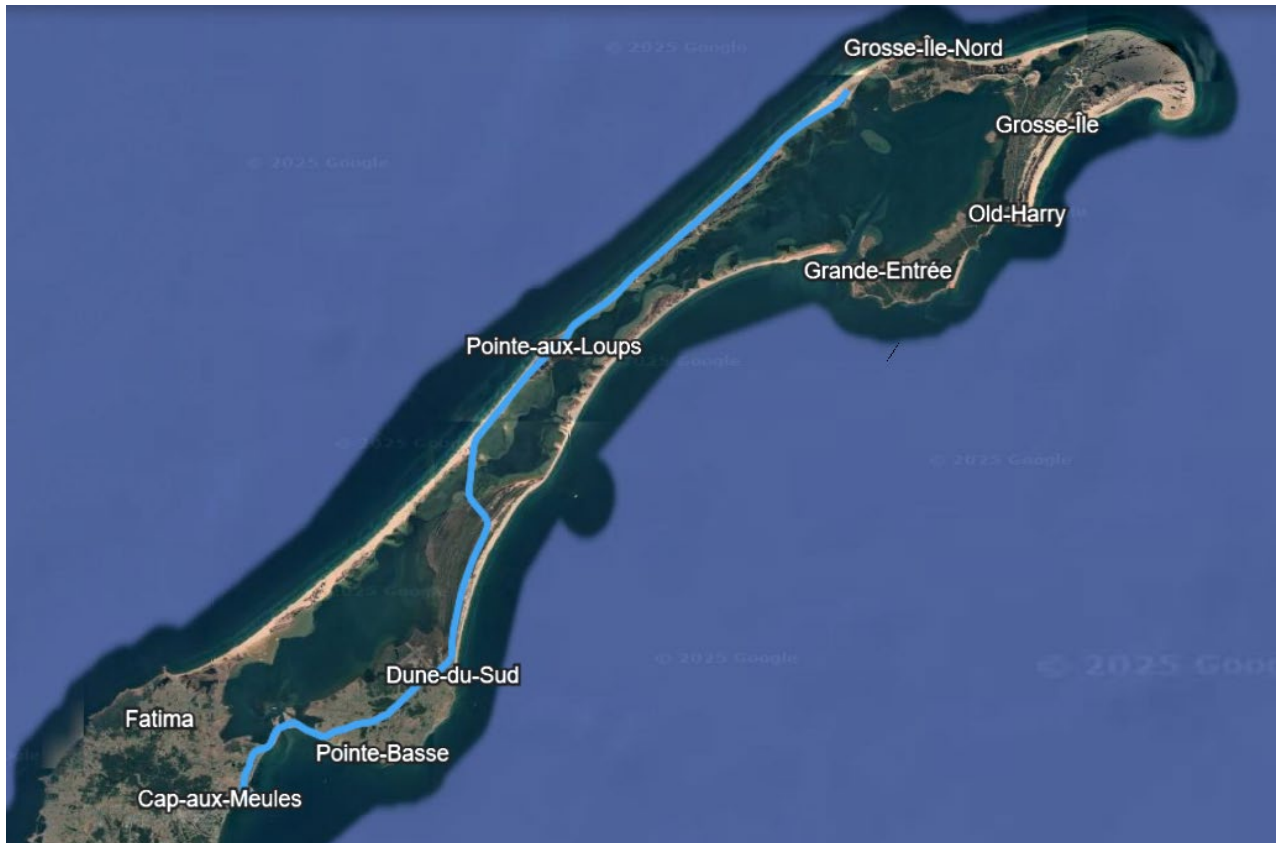


Figure 1- Carte du trajet entre le port de Cap-aux-Meules et le site du projet

Le parcours traverse différents milieux habités et industrialisés, incluant :

- Le périmètre urbain de l'île du Cap-aux-Meules (zone commerciale et portuaire);
- Le noyau villageois de l'île de Havre-aux-Maisons et l'île de Pointe-aux-Loups;
- Les zones rurales et côtières longeant la route 199;
- Le secteur industriel à proximité du CGMR;
- Le secteur industriel à proximité de Mine Seleine.

4. Secteurs sensibles et contraintes identifiées

L'analyse du trajet a permis d'identifier les points nécessitant une surveillance particulière (courbes serrées, ponts, intersections, zones résidentielles).



Figure 2 - Carte des points critiques identifiés sur le parcours



Figure 3- Détails du trajet île du Cap-aux-Meules et île de Havre-Aux-Maisons

Secteur	Type de contrainte	Mesures prévues
Zone portuaire de Cap-aux-Meules	Circulation locale dense et espaces restreints	<p>Coordination avec la Sûreté du Québec et signalisation temporaire</p> <p>Encadrement par véhicules d'escorte</p> <p>Horaires de déplacement en dehors des heures de pointe et d'arrivée des traversiers</p> <p>Communication publique et signalisation renforcée</p>
<p>Intersections principales sur la route 199</p> <p>Ch. du Parc</p> <p>Ch. des Caps</p> <p>Ch. Cap-rouge</p> <p>Ch. de la Pointe-Basse</p> <p>Ch Dune-du Sud (N et S)</p> <p>Ch. de l'Aéroport</p>	<p>Manœuvres délicates pour les composantes longues (pales)</p> <p>Circulation locale dense</p>	<p>Coordination avec la Sûreté du Québec et signalisation temporaire</p> <p>Encadrement par véhicules d'escorte</p> <p>Horaires de déplacement en dehors des heures de pointe</p> <p>Communication publique et signalisation renforcée</p>
Zones habitées (proximité écoles et commerces)	Risques accrus pour les piétons	<p>Coordination avec la Sûreté du Québec et signalisation temporaire</p> <p>Encadrement par véhicules d'escorte</p> <p>Horaires de déplacement en dehors des heures de pointe</p> <p>Communication publique et signalisation renforcée</p>
Pont de Havre-aux-Maisons (no. 16859) et Pont du Détroit (no. 14165)	Capacité portante et espaces restreints	<p>Adaptation du convoi à la capacité portante</p> <p>Coordination avec la Sûreté du Québec et signalisation temporaire</p> <p>Encadrement par véhicules d'escorte</p> <p>Horaires de déplacement en dehors des heures de pointe</p> <p>Communication publique et signalisation renforcée</p>
Secteur CGMR	Circulation locale dense lors d'heures de pointe spécifique	Coordination avec la direction du site et planification horaire
Secteur Mine Seleine	Accès industriel partagé	Coordination avec la direction du site et planification horaire

5. Mesures de gestion de la circulation

5.1. Organisation des convois

Les transports s'effectueront en convois encadrés (avant et arrière) par des véhicules d'escorte autorisés. Les convois seront planifiés en dehors des heures de pointe (principalement de nuit ou tôt le matin, selon autorisation du MTMD). Une vitesse maximale réduite sera imposée sur les tronçons à risque.

5.2. Signalisation temporaire

L'installation de panneaux de signalisation préventifs sur les portions concernées de la route 199 sera faite. Des avertissements temporaires pour les usagers de la route (dates et heures de passage) seront mis en place. Le plan prévoit un maintien d'un accès local en continu pour les résidents et les services d'urgence.

5.3. Communication et coordination

Une collaboration est prévue avec les municipalités concernées pour informer la population, ainsi qu'une coordination continue avec le MTMD, la Sûreté du Québec et le port de Cap-aux-Meules. Une diffusion d'avis publics (radio, médias sociaux, journaux locaux) précédera les convois.

6. Mesures de sécurité et environnementales

Une inspection préalable du parcours pour identifier les zones à risque (affaissement, virages serrés) sera faite ainsi qu'une surveillance météorologique avant chaque transport (vent, précipitations, visibilité). Un plan d'urgence pour sera préparé pour toute entrave ou accident sur le trajet. Une sensibilisation des chauffeurs aux milieux sensibles côtiers et à la faune locale sera effectuée.



Figure 4- Exemple de mesure de gestion de la circulation lors de convoi pour la construction du Parc éolien de la Dune-du-Nord

7. Suivi et mise à jour du plan

Le plan de gestion sera mis à jour régulièrement selon :

- L'avancement du chantier
- Les observations de terrain et retours d'expérience
- Les exigences additionnelles émises par le MTMD ou les autorités locales

Un rapport de suivi sera transmis au MTMD à la fin des opérations de transport pour évaluer la conformité et les mesures d'amélioration possibles.

8. Conclusion

Le présent plan de gestion vise à assurer le déroulement sécuritaire, ordonné et responsable des opérations de transport des composantes d'éoliennes entre le port de Cap-aux-Meules et le site du projet NGE, tout en maintenant la circulation sur la route 199 en tout temps et en limitant les perturbations pour la population locale.